

# Aménagements pour les poissons migrateurs : premiers résultats encourageants

Dossier de la rédaction de H2o  
June 2026

Les barrages ou seuils qui jalonnent les cours d'eau bretons canalisés peuvent constituer des obstacles à la migration des espèces comme l'anguille, la lamproie ou l'emblématique saumon. Pour assurer la continuité écologique, la réglementation issue d'une directive européenne sur l'eau impose la réalisation de passes à poissons ou de rampes pour les anguilles. Propriétaire et exploitante des voies navigables sur son territoire, la Région Bretagne s'acquitte de cette mission en construisant plus de 50 ouvrages de cette nature sur l'Ille, la Rance, la Vilaine, l'Oust, le Blavet et l'Aulne. À Languidic, Anne Gallo-Kerleau, sa vice-présidente aux canaux, a fait le point sur ces opérations et leurs premiers résultats, positifs, au côté de Jean Placines, directeur de la délégation Armorique de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, et de Jérôme Le Dréan, maire de la commune, lors d'une visite sur le site de la passe à poissons de l'éclosure de Quelenec.

Sur les 6 rivières canalisées exploitées par la Région, 37 passes à anguilles et 14 passes multi-espèces vont ainsi être installées. Ces passes à poissons sont des ouvrages de génie civil, dits "en escalier" ou des rampes métalliques équipées de brosses, dites "en toboggan". Ces réalisations, complexes dans leur mise en œuvre et spectaculaires sur les grands fleuves, imposent de travailler en période de basses eaux, d'avril à octobre. Lancés en 2022 sur la Rance, ces travaux s'étaleront jusqu'en 2031, sur l'Aulne. À ce jour, 50% de ces travaux ont été réalisés et les résultats sont déjà

Loire-Bretagne